



LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
15 DÉCEMBRE 2020**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, J.-L. FERRARI, C. HUBER, F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
<u>EXCUSÉ</u>	:	M.	X. BEUCHAT, Adjoint

M. le Président ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 2 novembre 2020, **M. le Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 28 octobre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet de l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de CHF 1'000'000.-- destinée à l'acquisition d'une halle de curling.

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de cette décision.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Cadeau et encouragement d'une entreprise locale

M. Bouvier offre à tous-tes les Conseillers-ères municipaux-ales une petite bouteille de désinfectant. Il rappelle que ce dernier est fabriqué localement et est utilisé dans tous les locaux communaux (Mairie, bibliothèque, parascolaire, école et salle communale). Il encourage les membres du Conseil municipal à se fournir auprès de cette entreprise chancynoise.

b) Chemin du Clédal

Suite à une question de **M. Party** lors de la précédente séance, **M. Bouvier** confirme que le traçage actuel correspond à ce qu'il y avait avant les travaux. En effet, celui-ci impose aux véhicules sortant du chemin du Clédal de ralentir fortement avant de pénétrer dans la station-service.

c) Parcelles n° 1449, 2869 et 2104

M. Bouvier indique qu'il s'agit des trois parcelles à propos desquelles la Commune a sollicité le Canton pour une intervention. Il rappelle que la situation de ces trois lopins a été dénoncée depuis plusieurs années déjà, et concerne respectivement les jardins sauvages des Raclerets, les essais Sicli et le-s hangar-s du chemin de Champlong.

Après plusieurs lettres restées sans réponse, mais pour autant vraisemblablement pas sans effet, un dernier courrier un peu plus tranchant a été adressé au Canton et a occasionné la venue d'un inspecteur de la construction et des chantiers, le 14 octobre 2020.

Ainsi, lors de ce rendez-vous des explications ont été données sur l'apparente lenteur du processus. En effet, les infractions dénoncées ont bien été enregistrées et ont effectivement fait l'objet d'une procédure à l'encontre de chacun des propriétaires. Toutefois, ces derniers ayant payé l'amende y relative, augmentant cependant à chaque fois, cela équivaut à un recours et de fait la procédure est reportée et doit donc être renouvelée puis poursuivie.

M. Bouvier précise qu'un rendez-vous avec Sicli est fixé au 21 décembre 2020 afin d'évoquer la dépollution et l'avenir de son terrain.

d) Parcelles n° 3629, 3631, 3175, sises route de Bellegarde 57, 59, 61, 63 et 67 & parcelle n° 2342, sise route de Bellegarde 82 et 84

M. Bouvier annonce que la Commune est officiellement propriétaire des parcelles mentionnées en titre. Ceci permettant, comme déjà mentionné lors de précédentes discussions, de garder la main sur le centre du village et son développement.

Les parcelles n° 3629, 3631 et 3175 ont été nettoyées de la végétation envahissante comportant notamment des arbres menaçant de tomber et des plantes indésirables telles que la renouée du Japon.

M. Bouvier rappelle son souhait que ce soit le Conseil municipal qui décide la destination finale de ces parcelles et habitations.

M. Meylan ajoute qu'une visite de ces bâtiments sera organisée entre le 15 et le 22 janvier 2021.

M. Brunner demande si les arbres abattus seront remplacés.

M. Bouvier précise que seuls les arbres représentant un danger ont été abattus pour des raisons de sécurité. En fonction du projet qui sera développé sur ces parcelles, il n'est absolument pas opposé à ce que son cœur reste verdoyant.

e) Festival du fromage

M. Bouvier informe les Conseillers-ères municipaux-ales qu'un habitant a approché l'Exécutif afin d'organiser, en 2022, une fête du fromage, promouvant entre autres les produits locaux. Une réponse favorable sur la mise à disposition de la salle communale lui a été rendue.

f) Jeunesse

Mme Dubelly Hatinguais communique que le Forum de Bernex et le local de Chancy (accueil libre uniquement) sont ouverts afin de permettre de garder le lien avec les adolescents et jeunes adultes de la Champagne. La présence du BUPP a par ailleurs été augmentée.

Elle relève notamment que Nihed Tilouche (TSHM) est intervenu afin de faire cesser la fabrication de bombes à eau à l'aide des sachets à déjections canines disponibles en libre-service sur toute la Commune. Il a réussi à retrouver les jeunes responsables des lancers sur la route, les encadrer et expliquer la dangerosité de leurs actes. Elle le remercie sincèrement pour son efficace collaboration afin de clore ce dossier.

L'accompagnement des jeunes en risque de rupture passe également par les petits jobs, ils sont ainsi responsabilisés et gagnent un peu d'argent. Malheureusement, avec la pandémie, il est évident que les petits jobs sont en forte diminution. Il a donc été proposé que la distribution du ChancyLien de Noël soit effectuée sous cette forme par de jeunes Chancynois. L'organisation est gérée par Luc Fontaine de l'Association Seniors Chancy et les jeunes seront encadrés par le BUPP.

Un bel exemple de collaboration et d'échanges intergénérationnels que la Commune souhaite pérenniser dans l'avenir.

g) Ecole de Chancy***Fête de l'Escalade***

Mme Dubelly Hatinguais mentionne encore une manifestation tristement annulée ... Chaque enfant de l'école a toutefois reçu une petite marmite emballée individuellement et tous sont venus déguisés.

Chaque classe a organisé son mini-défilé dans la salle de rythmique. Les enfants ont apprécié cette « Escalade Covid-compatible ». Un article pour le prochain ChancyLien sera d'ailleurs rédigé par les élèves.

Cadeaux de Noël

Traditionnellement, les enfants reçoivent un cornet de Noël (contenant bonbons, biscuits et chocolats) offert par la Commune.

Mme Dubelly Hatinguais informe le Conseil municipal que cette année, par une décision conjointe des enseignantes et de l'Exécutif, deux jeux de société seront offerts à chaque classe. A la fin de l'année scolaire, il est envisagé de les récupérer et de créer une ludothèque qui en ferait bénéficier d'autres classes à la rentrée suivante.

Robin des Watts

Mme Dubelly Hatinguais explique qu'une opération sera organisée en 2021. Il s'agit de réaliser des économies d'énergie en Suisse et d'investir en parallèle les moyens financiers correspondant à cette épargne dans un projet permettant d'améliorer les conditions de vie d'une communauté de l'hémisphère sud.

Les élèves de deux classes (7P et 8P) vont participer en jouant les rôles de détectives à la recherche de gisements d'économie d'énergie et d'ambassadeurs pour sensibiliser les autres usagers de l'école.

Mme Dubelly Hatinguais se réjouit de lire le futur article à ce sujet, planifié pour le ChancyLien du 2^{ème} semestre 2021.

h) ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile)

Mme Dubelly Hatinguais évoque une nouvelle mobilisation du 28 décembre au 7 février 2021 afin d'appuyer les équipes médicales de trois lieux de dépistage (formation des miliciens aux HUG dès le 21.12.2020) ainsi que pour la livraison de matériel médical (IMAD).

i) Subvention exceptionnelle

Avec l'annulation des manifestations 2020, les budgets y relatifs n'ont pas été dépensés et une économie substantielle a été réalisée. **Mme Dubelly Hatinguais** annonce qu'une partie de ces fonds, soit CHF 5'000.--, sera exceptionnellement versée à la Thune du Cœur.

Depuis 25 ans, cette collecte est organisée chaque année à l'approche des Fêtes par la Tribune de Genève (via Julie de l'Encre bleue et son cochon Jules) en vue de soutenir les plus démunis via des associations locales. Celles choisies cette année par la Thune du Cœur pour bénéficier des dons sont la Virgule, Partage et les Colis du Cœur.

j) Association « Toit pour tous »

Mme Dubelly Hatinguais décrit brièvement les objectifs de cette association, que la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs a reçue lors de sa séance du 27 octobre dernier.

Le but de *Toit pour tous* est de fournir un logement temporaire à des personnes de nationalité suisse, ou résidentes au bénéfice d'un permis, se retrouvant en grande difficulté, sans domicile et malheureusement sans aide amicale ou familiale. Le fait d'avoir un logement (et donc une adresse) permet d'accéder à des droits ainsi qu'au marché de l'emploi. L'association répond à des situations d'urgence notamment survenues suite à un divorce, une perte d'emploi, une maladie, un deuil, une faillite et parfois plusieurs de ces épreuves successives et/ou cumulées.

L'accès à un logement pendant une durée déterminée (entre 4 et 6 mois) agit comme un tremplin en permettant à ces personnes de souffler et bien souvent, le taux de réussite est de 95%, de retrouver une situation stabilisée voire stable.

Après une discussion au sein de l'Exécutif, ce dernier a l'intention de mettre prochainement à disposition de l'association, deux appartements que la Commune a de libre. Les personnes accueillies ne sont pas soumises à un bail à loyer traditionnel mais sont sous contrat privé (droit civil) et se doivent de respecter le délai de libération du bien sans aucun recours possible.

Toit pour tous prend à sa charge toutes les responsabilités, qu'elles soient financières, juridiques ou sociales. Elle peut également prendre à ses frais le rafraîchissement des appartements mis à disposition.

Mme Epiney complète cette description par l'exemple de la Commune d'Avusy qui a mis à disposition, pour 1½ - 2 ans un terrain où l'association a installé deux micromaisons « tiny houses » et trois caravanes de grandes dimensions (« mobile home ») en attendant un projet de construction à venir.

M. Bouvier indique que c'est un geste généreux de la part de la Commune car dans ce cas il revêt un coût d'installation important, tels que raccordements aux égouts ou à l'électricité.

Mme Dubelly Hatinguais donne également l'exemple des 30 appartements mis à disposition aux Palettes, dont les délais de reddition ont été parfaitement respectés.

M. Cal Suarez demande quand cette opération est prévue.

Mme Dubelly Hatinguais lui répond que cela devrait se faire rapidement car la période hivernale est particulièrement rude pour les personnes sans domicile.

M. Schopfer s'interroge sur l'éventuelle venue d'une famille et de la scolarisation des enfants.

Mme Dubelly Hatinguais stipule que les enfants ne changeront pas d'école et ne viendront donc pas augmenter les effectifs chancynois.

M. Cal Suarez s'inquiète de savoir si ces appartements sont aménagés et meublés.

M. Bouvier répond par la négative, seules la cuisine et la salle de bains sont correctement équipées.

Mme Dubelly Hatinguais souligne qu'en principe lorsque *Toit pour tous* trouve un appartement, la solidarité permet de le meubler rapidement.

M. Cal Suarez rappelle qu'effectivement, l'an dernier, un appartement entier a été meublé en moins de 24 heures en postant un appel aux dons dans Solidarité Chancy.

Mme Epiney précise encore que les bénéficiaires sont soutenus par l'Hospice général et ne sont pas livrés à eux-mêmes. Tout est entrepris afin que leur situation se remette à niveau rapidement, du moins dans le laps de temps défini (4 à 6 mois) car il s'agit réellement d'une transition.

M. Ferrari demande si la Commune peut avoir connaissance des dossiers des élus préalablement à leur installation.

Mme Dubelly Hatinguais lui répond par l'affirmative.

M. Bouvier conclut en rappelant que cette opération serait sans frais puisque toutes les charges sont assumées par *Toit pour tous*.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 17 NOVEMBRE 2020

M. le Président passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

M. Merlon résume brièvement la séance. Chancy a des finances plutôt bonnes puisque la Commune clôture cet exercice en restant dans les chiffres noirs. Elle affiche un excédent de revenus s'élevant à CHF 17'641.--, en ayant satisfait toutes les demandes des commissions.

Il remercie sincèrement Mme Spencer pour son énorme travail et toutes ses explications. Il précise encore que la commission des finances a accepté l'intégralité du budget proposé par l'Exécutif.

M. Bouvier remercie à son tour tous les intervenants pour leur contribution à la préparation du budget 2021, plus particulièrement Mme Spencer pour son établissement.

Il ajoute que le budget présenté est raisonnable et sans excès. Il est heureux qu'il réponde à tous les souhaits des différentes commissions et précise que la séance de la commission des finances s'est déroulée sans encombre, preuve de la confiance accordée à l'Exécutif.

Malgré le fait que la Commune soit une des plus pauvres du Canton, elle effectue tout même les rénovations nécessaires, promeut la culture et s'occupe de la jeunesse, développe et modernise le village, et enfin, grâce aux investissements consentis, garde la maîtrise de son centre.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

M. le Président indique que lors de la précédente législature, il avait été convenu, conformément à la loi, que les délibérations ne soient plus lues dans leur entier.

Pour la bonne forme et pour toute la législature 2020-2025, il demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la proposition de donner uniquement lecture de l'intitulé de la délibération ou résolution.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

a) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.

Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

c) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui.

Il est pris acte de cette décision.

d) Annulation de la délibération relative à l'adoption du nouveau règlement sur l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

M. Bouvier explique que ce règlement, sur lequel la Commune a passablement travaillé, a été modifié puis validé par le Service des affaires communales avant d'être proposé au Conseil municipal. Malheureusement et dans l'intervalle, il s'avère que certaines précisions apportées par ledit Service ne sont pas correctes et surtout ne sont pas conformes à la LIPAD (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). De plus, une nouvelle information concernant l'unification des règlements à ce sujet pour toutes les communes est intervenue après l'acceptation de la délibération. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'en voter l'annulation.

M. Ventre demande si le système peut fonctionner sans règlement.

M. Bouvier répond que oui car cette installation est avant tout dirigée sur la protection de la Voirie, qui, rappelle-t-il a déjà été fracturée et cambriolée à plusieurs reprises.

Une discussion s'ensuit et il est évident que l'ensemble du Conseil municipal déplore les incivilités commises aux différentes déchetteries du village et le manque de respect ainsi induit envers les employés communaux, les autres habitants et les Autorités.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est annulée par 11 oui et 3 abstentions.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. Meylan passe la présidence à **Mme Epiney**, Vice-Présidente.

Projet d'extension scolaire

M. Meylan explique que ce dossier ne revêt plus un caractère d'urgence selon le Département de l'instruction publique. En effet aucun budget n'est disponible pour engager de nouveaux enseignants. La procédure de demande d'autorisation va toutefois se poursuivre, et s'il n'y a plus de nécessité, l'extension ne sera finalement pas construite.

Groupe scolaire

Après de longues tergiversations avec la CMNS (Commission des monuments et des sites), l'autorisation pour la rénovation énergétique du Groupe scolaire a enfin été délivrée; assortie d'une obligation de faire un appel d'offre sur les marchés publics pour la gestion du chantier car les montants initiaux ont déjà été dépensés pour le projet.

Ancien presbytère

L'utilisation des salles disponibles a été définie. Les coûts de transformation et rénovation feront l'objet d'une délibération en février 2021.

Chemins pédestres

M. Meylan mentionne que la passerelle derrière le Café du Virage a été fermée car elle semble représenter un certain danger. Il rappelle qu'elle fait partie de l'aménagement des chemins pédestres partant de la Laire jusqu'au barrage.

Kiosque

M. Meylan signale que les travaux du futur kiosque avancent et que la disponibilité est prévue en mai. Deux dossiers de candidature ont été reçus pour sa gestion.

M. Bouvier annonce que les deux candidats ont été auditionnés et que le futur gestionnaire a été choisi après avoir présenté un projet complet et enthousiasmant, développant une collaboration avec l'école et passablement d'idées d'animation pour le village. A contrario, le second postulant n'a jamais rendu de dossier complet malgré la demande de l'Exécutif.

La Commune souhaite qu'une collégialité s'établisse entre les différents restaurants chancinois et que ces derniers se considèrent comme partenaires et pas des concurrents.

Mme Dubelly Hatinguais ajoute que l'Exécutif désire que le magnifique travail d'Emmy pour créer un lieu d'échanges soit poursuivi. Elle remercie d'ailleurs chaleureusement M. & Mme Aguet pour tous les bons moments partagés.

M. Cal Suarez demande si le kiosque fera l'objet d'un bail ou d'un contrat de prêt.

M. Schopfer s'interroge sur le moyen de pression que la Commune pourrait avoir pour que le souhait de l'Exécutif d'avoir un vrai « bistrot de campagne » soit respecté.

Mme Dubelly Hatinguais indique que le choix d'un bail ou d'un contrat de prêt n'est pas encore défini. Elle précise toutefois que sans un cahier des charges signé et donc à respecter, il n'existe pas de réel moyen de pression.

M. Meylan reprend la présidence.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney communique que suite à l'arrivée de la deuxième vague du Covid-19, la cellule solidarité a été réactivée afin de reprendre contact avec les plus vulnérables. Cependant,

uniquement les personnes seules seront appelées. Les binômes d'aide initiés lors du confinement de mars se sont reformés d'eux-mêmes. C'est un constat très positif, la solidarité fonctionne aussi toute seule.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland indique que le numéro spécial de Noël sera distribué le 23 décembre comme mentionné au point 3.f). Elle espère qu'il égayera cette période un peu tristounette durant laquelle toutes les manifestations ont dû être annulées et où rien ne se déroule comme habituellement prévu.

La commission s'est également penchée sur la nouvelle mouture graphique 2021. Un ChancyLien est prévu pour mi-mars et un numéro spécial pour mi-mai.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber annonce que la commission travaille sur le numéro spécial du ChancyLien ainsi que sur la Journée de la propreté. Un ou deux autres projets seront développés pour le printemps.

Abribus route de Bellegarde

M. Cal Suarez s'inquiète de savoir qui se charge de nettoyer les abribus. En effet, il a aperçu une dame sortir de chez elle avec un sac poubelle pour enlever les nombreux déchets traînant sur et sous le banc.

M. Bouvier répond que c'est la Commune et qu'il va demander aux employés communaux d'être vigilants.

Contrôle radar sur la route de Valleiry

M. Ferrari demande s'il est possible d'obtenir le rapport de police suite au dernier contrôle effectué.

M. Bouvier répond l'avoir demandé mais pas encore reçu.

Parc du Menhir

M. Ferrari souhaite savoir qui se charge de l'entretien de la fontaine à eau et plus précisément de son écoulement. En effet, malgré les changements effectués au niveau de sa grille d'écoulement, un amas de terre s'y forme régulièrement et bouche l'évacuation.

Il ajoute l'avoir débouchée à plusieurs reprises et avoir rempli 4 à 5 seaux de boue afin de la libérer.

M. Bouvier s'engage à vérifier le contrat d'entretien afin de connaître la fréquence de passage prévue.

Visite locaux de la Commune

M. Ferrari demande s'il est possible de visiter tous les locaux appartenant à la Commune.

M. Bouvier répond qu'effectivement cela avait été fait lors de la précédente législature et qu'une nouvelle visite pourra être organisée dès que la situation sanitaire se sera améliorée.

Salle communale - cuisine

M. Cal Suarez demande où en est le dossier sur le changement du point de lavage de la cuisine de la salle communale, car l'entreprise qu'il avait contactée à ce sujet l'a relancé.

M. Bouvier explique que cela fait partie d'un gros projet, comprenant également le changement complet de la sono de la salle communale, inscrit au budget 2021 dont le délai référendaire court jusqu'au 12 février 2021.

Economies

Mme Pasche demande à combien se chiffrent les économies réalisées suite à l'annulation des manifestations communales.

M. Bouvier lui indique un chiffre approximatif de CHF 100'000.--.

Mme Pasche demande si ce montant peut être reporté sur 2021.

Mme Dubelly Hatinguais explique que toute dépense non effectuée pendant l'exercice durant lequel elle avait été budgétée ne peut en aucun cas être reportée à l'année suivante.

Au nom de l'Exécutif, **M. Bouvier** souhaite aux Conseillers-ères municipaux-ales de passer un très joyeux Noël en famille malgré les restrictions en vigueur, qui d'ailleurs empêchent le traditionnel et festif partage de la fondue de ce soir.

M. le Président lève la séance à 20h40 en souhaitant également à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre



La Secrétaire
Joëlle Noverraz